

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 18 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2015

Présents : M. GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, ESNAULT Marie-Christine, FEREOL Denise, HAMON Marie-Christine, MIOSSEC Catherine, RIFFAULT Katia, SAP Isabelle, MM : GAUVIN Yannick, GUIBERT Gaëtan, LEGENDRE Robert, LERAT Thierry, POULAIN Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. HAMON Jean-Pierre à M. LERAT Thierry,

Absent(s) : M. DOLO Michel

A été nommée secrétaire : M. LEGENDRE Robert

➤ AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Convention contrôle des hydrants

➤ PREVOYANCE POUR LES AGENTS

Le Maire présent au Conseil Municipal les discussions qu'il a eut avec un organisme de mutuel. Il propose d'aider financièrement les agents souhaitant adhérer à une couverture prévoyance labellisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1er février 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 10€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

➤ EFFACEMENT RESEAU SALLE DES SPORTS

Un courrier avait été adressé au syndicat départemental d'électrification (SDE) le 15 janvier 2015 afin de demander une étude sur l'effacement des réseaux impasse du stade pour la salle de sports.

En avril, le Conseil Municipal avait délibéré pour autoriser le SDE à lancer une étude détaillée sur l'effacement de réseau de la salle des sports. Cette étude ayant été réalisée, il en ressort que la Commune devra participer à hauteur de 3120 € pour ces travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prendre en charge les travaux d'effacement de réseaux à hauteur de 3120 €.

➤ DECISIONS MODIFICATIVES

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité deux décisions modificatives :

- Investissement : 1613.61 € à réintégrer au 21578-110 , à prendre au compte 2128-220 (Skate-Parc)
- Réintégration des frais d'études : intégrer 1196 € en dépense et en recette au 041

➤ APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR ET ORGANIGRAMME

Le Maire informe les conseillers municipaux que les projets de règlement intérieur et d'organigramme ont reçu un avis favorable du Comité Technique (CT) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'organigramme et le règlement intérieur.

EXPERIMENTATION NOUVEAUX HORAIRES MAIRIE

Monsieur le Maire propose d'expérimenter une ouverture jusqu'à 19h un soir par semaine, ce qui impliquerait de fermer un samedi matin sur deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de conserver les horaires actuels tout en élaborant un questionnaire auprès des usagers de la mairie afin de savoir si une ouverture plus tardive en semaine était souhaitée.

CONVENTION SAUR

La convention triennale de contrôle des hydrants, c'est-à-dire poteaux incendie et puisards, établie avec la SAUR arrive à échéance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de renouveler la convention avec la SAUR
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

INFORMATION

Le boulanger a informé mardi 15 décembre la mairie de sa fermeture fin décembre 2015. Plusieurs repreneurs se sont présentés. Le mandataire financier du boulanger actuel choisira celui qui rachètera le fonds de commerce.

En attendant, un dépôt de pain sera assuré au Café des Sports.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Michel GAUDICHON

